

## **REGLEMENT DU JEU « MUNE / PLANETARIUM GALILÉE »**

### **ARTICLE 1**

Du 1er au 15 octobre 2015 inclus, la société PARAMOUNT située 20-24 rue Jacques Ibert 92300 Levallois organise en partenariat avec le PLANETARIUM GALILÉE situé Odysseum, 100 Allée Ulysse, 34000 Montpellier, représenté par MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE, dont le siège est 50, place Zeus, CS 39 556, 34961 Montpellier Cedex 2,

un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé MUNE / PLANETARIUM GALILÉE.

### **ARTICLE 2**

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine (Corse non incluse) à l'exclusion des membres du personnel des sociétés ayant participé à l'organisation de ce jeu ainsi que leurs familles (même nom, même adresse).

### **ARTICLE 3**

Pour participer, il suffit de se connecter au site [www.planetarium-galilee.montpellier3m.fr](http://www.planetarium-galilee.montpellier3m.fr) et de renseigner ses coordonnées et de répondre aux questions posées au plus tard le 15 octobre 2015 à minuit inclus (date et heure françaises de connexion faisant foi). Le participant pourra participer au tirage au sort qui sera réalisé dans les 15 jours suivant la clôture de l'opération parmi l'ensemble des participants ayant renseigné leurs coordonnées et répondu correctement aux questions posées avant les date et heure limites de participation.

Dotation:

- 20 places de cinéma (valeur unitaire : 6,50€TTC)

### **ARTICLE 4**

Le jeu est limité à une seule inscription (date d'inscription, coordonnées et nom faisant foi). Pour obtenir leur dotation, les gagnants doivent laisser leurs coordonnées postales et téléphoniques. Les gagnants recevront leur dotation dans un délai de 3 mois maximum après le tirage au sort. La société organisatrice PARAMOUNT ne saurait être tenue pour responsable si un gagnant ne laisse pas ses coordonnées téléphoniques ou si le numéro saisi ne correspond pas à son identité. La dotation gagnée ne sera ni remboursée, ni échangée. La dotation retournée pour toute difficulté dans le nom ou l'adresse du destinataire ne sera ni réattribuée, ni renvoyée.

### **ARTICLE 5**

Le règlement de ce jeu peut être obtenu gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse de la société MERCREDI – Jeu MUNE / PLANETARIUM GALILÉE – 44, rue La Fayette 75009 PARIS. (timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur demande conjointe)

### **ARTICLE 6**

Les frais occasionnés pour la participation au jeu peuvent être remboursés de la manière suivante :

Participation par Internet :

Pour les utilisateurs, dûment inscrits, accédant au jeu à partir de la France (Corse, DOM et TOM non compris) via un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée selon le temps passé – c'est à dire hors abonnements câble et forfaits incluant ou offrant les coûts de communication – les coûts de connexion engagés pour la participation au jeu, estimés forfaitairement à 5 minutes de communication locale au tarif en vigueur lors de la rédaction du présent règlement, soit sur la base de 3 minutes à 0,11 €TTC et 0.02 €TTC par minute supplémentaire, seront remboursés aux joueurs en faisant la demande expresse, sur présentation ou indication :

- de leur nom, prénom, adresse,

- d'une copie de la première page de leur contrat d'accès à Internet, indiquant notamment leur identité, le nom de leur fournisseur d'accès et la description du forfait,

- de la facture détaillée de tout autre opérateur de télécommunication dûment autorisé, en précisant la date et l'heure de vos communications sur le site, et plus particulièrement les heures d'entrée et de sortie au jeu. Nous conservons de notre côté en mémoire les dates et heures d'entrée et de sortie sur le jeu, pour un identifiant donné (nom, adresse, et le cas échéant pseudonyme et mot de passe).

La demande de remboursement doit être effectuée par écrit auprès de MERCREDI, 44 rue La Fayette 75009 PARIS, au plus tard 10 jours après réception de la facture téléphonique émanant de tout autre opérateur de télécommunication dûment autorisé (timbre de demande de remboursement remboursé au tarif lent en vigueur sur demande conjointe). (Un seul remboursement par foyer)

Il est convenu que tout autre accès au jeu s'effectuant sur une base forfaitaire (câble, ADSL, liaison spécialisée...) ne peut faire l'objet d'aucun remboursement puisque l'abonnement est contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général, le confort qu'il procure et le fait d'accéder au jeu n'occasionne aucun frais supplémentaire.

#### **ARTICLE 7**

Il ne sera répondu à aucune demande (téléphonique ou orale) concernant l'interprétation ou l'application du règlement, concernant les modalités et mécanismes du jeu.

#### **ARTICLE 8**

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate de la participation.

#### **ARTICLE 9**

PARAMOUNT et le PLANETARIUM GALILÉE ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événement indépendant de leur volonté, ils étaient amenés à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions, la dotation, leur responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Ils se réservent, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation et de remettre aux gagnants un lot de nature et de valeur équivalente. Toute modification fera l'objet d'un avenant et sera adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit, conformément aux dispositions de l'article 5.

#### **ARTICLE 10**

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par PARAMOUNT dont les décisions seront sans appel.

#### **ARTICLE 11**

Les renseignements fournis par la participation au jeu peuvent figurer sur un fichier informatique. Il est possible de demander de ne pas y être inscrit, d'en être retiré ou d'y avoir accès à tout moment, ceci conformément à la loi informatique et libertés, sur simple demande écrite à MERCREDI, 44 rue La Fayette 75009 Paris.

## **ARTICLE 12**

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du règlement complet, disponible gratuitement chez MERCREDI 44 rue La Fayette 75009 Paris.

### **Extrait de règlement :**

Jeu gratuit et sans obligation d'achat du 2/10/2015 au 15 /10/2015 inclus, dont le règlement est disponible gratuitement sur demande écrite à MERCREDI : 44, rue La Fayette 75009 Paris. Dotations : 20 places de cinéma (valeur unitaire : 6,50€ TTC) valable tous les jours sauf samedis, dimanches, fêtes et veilles de fêtes, dans tous les cinémas où le film est à l'affiche. Conformément à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation aux informations les concernant en s'adressant par écrit à l'adresse ci-dessus. Crédits non contractuels. Remboursement des frais de connexion (5mm tarif France Telecom) et du timbre de demande de règlement et/ou de remboursement (tarif lent en vigueur sur demande conjointe à l'envoi initial) en écrivant à l'adresse ci-dessus.